

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS)

Applicables à compter du 1^{er} janvier 2026

Références : BDM – 202601B

DISPOSITIONS GENERALES ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE SERVICES :

1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la société BRASSERIE DU MERLE, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 838 790 590, dont le siège social est situé Le plan du nant – 73190 PUYGROS, représentée par ses gérants en exercice, dûment habilités aux fins des présentes, (ci-après « BRASSERIE DU MERLE »), vend les Produits, telles que définies dans les présentes CGV, à ses clients ayant la qualité de professionnels conformément aux dispositions du Code de la consommation, domiciliés en France ou à l'étranger (ci-après « le CLIENT »).

BRASSERIE DU MERLE et le CLIENT sont dénommées individuellement « une Partie » et conjointement « les Parties ».

2. Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions des CGV serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres stipulations ni n'entraîne la nullité des autres dispositions. Les Parties conviennent alors de remplacer la clause déclarée nulle et non valide par une clause qui se rapportera le plus quant à son contenu de la clause initialement arrêtée et vu l'intention initiale des Parties, de manière notamment à maintenir l'équilibre initial de leurs relations. Les mêmes principes s'appliqueront en cas de stipulations incomplètes.

Aucune tolérance, inaction ou inertie de BRASSERIE DU MERLE ne pourra être interprétée comme une renonciation à ses droits aux termes des CGV.

3. Toute Commande passée à BRASSERIE DU MERLE par le CLIENT implique l'acceptation de plein droit et sans réserve des CGV en vigueur à la date de passation de la Commande, et ceci quelles que soient les dispositions contraires pouvant figurer sur tout document émanant du CLIENT. Elles annulent et remplacent toutes conditions antérieures.

4. BRASSERIE DU MERLE se réserve la possibilité de modifier ou d'adapter à tout moment les CGV. Les CGV applicables seront celles en vigueur à la date de la passation de Commande par le CLIENT.

5. Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant la passation d'une Commande, les avoir acceptées et avoir la capacité de contracter.

DEFINITIONS :

« Carte » : désigne la liste des produits vendus par BRASSERIE DU MERLE.

« **Contrat** » : désigne l'ensemble contractuel formé par les présentes CGV et le Devis.

« **Devis** » : désigne le récapitulatif fourni par BRASSERIE DU MERLE au CLIENT, par écrit, et récapitulant l'ensemble des Produits commandés par le CLIENT et leur coût.

« **Produits** » : désigne les articles vendus par BRASSERIE DU MERLE et figurant sur la Carte. Les Produits sont décrits et présentés par BRASSERIE DU MERLE avec la plus grande exactitude possible.

« **Commande** » : désigne la commande passée par le CLIENT.

ARTICLE 1 : OBJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS

1.1 Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles BRASSERIE DU MERLE vend et livre les Produits commandés par le CLIENT.

1.2 Le Contrat est formé par les documents contractuels suivants :

- les présentes CGV ;
- le Devis ;

ARTICLE 2 : MODALITE DE PASSATION DE LA COMMANDE - PANIER

2.1 Pour commander les Produits, le CLIENT doit s'adresser à BRASSERIE DU MERLE, par téléphone, email ou par toute messagerie électronique écrite.

2.2 Lors de la passation de sa commande, le CLIENT indique les Produits qu'il souhaite commander.

BRASSERIE DU MERLE lui indiquera alors si lesdits Produits sont en stock. A défaut, la responsabilité de BRASSERIE DU MERLE ne pourra être engagée.

BRASSERIE DU MERLE s'engage par ailleurs à indiquer au CLIENT les délais d'approvisionnement des Produits manquants.

Une fois les Produits déterminés par le CLIENT, BRASSERIE DU MERLE enverra au CLIENT, par courriel ou en mains propres, un Devis reprenant l'ensemble des caractéristiques et des tarifs des Produits commandés par le CLIENT. Le CLIENT pourra alors décider de valider ou non le Devis.

2.3 BRASSERIE DU MERLE se réserve le droit de ne pas valider la Commande du CLIENT pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où :

- elle ne serait pas conforme aux présentes CGV ;
- l'une des précédentes commandes du CLIENT n'aurait pas été intégralement payée à échéance ;
- un litige relatif au paiement d'une des précédentes commandes serait en cours de traitement ;

- plusieurs éléments graves et concordants feraient peser un soupçon de fraude sur la Commande.

2.5 Les courriels sont envoyés à l'adresse email utilisée par le CLIENT : celui-ci s'engage à transmettre à BRASSERIE DU MERLE une adresse email valide.

ARTICLE 3 : PRODUITS - DISPONIBILITE

3.1 Les Produits vendus par BRASSERIE DU MERLE sont ceux affichés sur la Carte, disponibles soit sur simple demande au numéro de téléphone suivant : 0699632774 / 0786952704 ou à l'adresse email suivante : brasseur@brasserieumerle.fr, ou encore sur le dépliant commercial fourni par BRASSERIE DU MERLE.

3.2 Les produits proposés à la vente sont ceux décrits sur la Carte au jour de la consultation par le Client, dans la limite des stocks disponibles. Ces indications sont mises à jour automatiquement en temps réel. Toutefois, une erreur dans la mise à jour, quelle qu'en soit l'origine, n'engage pas la responsabilité de BRASSERIE DU MERLE. A ce titre, BRASSERIE DU MERLE ne saurait être tenu responsable de l'annulation d'une Commande d'un Produit du fait de l'épuisement des stocks.

3.3 Dans l'hypothèse où, postérieurement à la Commande, le Produit commandé deviendrait totalement ou partiellement indisponible, BRASSERIE DU MERLE informera le CLIENT par courriel de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité, à la discrétion du CLIENT :

- soit d'être livré d'un Produit d'une qualité et d'un prix équivalent à celui initialement commandé ;
- soit d'être remboursé du prix du Produit commandé.

ARTICLE 4 : EXPEDITION ET LIVRAISON

4.1 BRASSERIE DU MERLE livre elle-même les Produits ou propose différents modes de livraison en fonction de la situation géographique du CLIENT.

Les conditions de livraison, et notamment les coûts et délais, sont différents selon le mode de livraison choisi par le CLIENT et sont communiqués préalablement à l'établissement du Devis au CLIENT, et sont récapitulés dans le Devis.

4.2 La date de livraison des Produits est indiquée dans le Devis.

Si la Commande contient plusieurs Produits avec des délais de livraison différents, le délai de livraison de la Commande sera le délai de livraison le plus long.

4.3 Lorsque BRASSERIE DU MERLE se charge de l'acheminement des Produits, le risque de perte ou de détérioration des Produits est transféré au CLIENT au moment de la Livraison.

4.4 En cas de retard dans la livraison des produits commandés, BRASSERIE DU MERLE s'attachera à en informer le CLIENT. Le CLIENT peut également signaler lui-même le retard de livraison :

à l'adresse email suivante : brasseur@brasserieumerle.fr
au numéro de téléphone de contact suivant : 0699632774 / 0786952704

BRASSERIE DU MERLE s'engage à faire le nécessaire pour déterminer la cause du retard et trouver une solution adéquate en vue de la livraison effective des Produits commandés dans les meilleurs délais.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où, postérieurement à la Commande, un Produit deviendrait totalement ou partiellement indisponible, BRASSERIE DU MERLE informera par email le CLIENT de cette indisponibilité et lui donnera la possibilité :

- soit d'être livré d'un Produit d'une qualité et d'un prix équivalent à celui commandé ;
- soit d'être remboursé du prix du Produit commandé au plus tard dans les 30 jours du règlement de la Commande.

ARTICLE 5 : RECEPTION DES PRODUITS PAR LE CLIENT

Si à la réception des Produits le CLIENT constate que certains Produits sont manquants ou abîmés, il prendra contact au plus vite avec BRASSERIE DU MERLE afin que BRASSERIE DU MERLE puisse lui faire parvenir lesdits Produits manquants ou puisse lui remplacer les Produits abîmés, dans les meilleurs délais.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS SUR LES PRIX

7.1 Les prix des Produits sont indiqués sur la carte en euros, hors taxes, hors frais de douanes et autres taxes.

La taxe sur la valeur ajoutée applicable est celle en vigueur au jour de la facturation.

7.2 Les prix des Produits indiqués sur la Carte sont hors frais de livraison, éventuels frais de douane et autres taxes, et autre éventuels services particuliers complémentaires auxquels le CLIENT aurait souscrit.

7.3 Egalim 2 : au titre de la loi Egalim 2 les boissons alcoolisées de type bière sont soumises au texte de loi. Dans ce sens les produits de la brasserie du Merle se composent d'une part inférieure à 50% de matière premières agricoles (MPA). En revanche les produits de la Brasserie du Merle sont composés de produits agricoles transformés composés de plus de 50% de MPA.

Ci-dessous sont décrit les différents pourcentages en volume des MPA en fonction des types de bières :

	Cicada	Lycalopex	Keur-Ké	Marakuja	Draakon	Upupa Epops	Manis	Into the Hop	Muraria	(h)ops
pourcentage de MPA /Volume	10%	20%	14%	16%	15%	15%	18%	11%	13%	10%

Le tableau suivant définit le pourcentage des matières premières agricoles en fonction du prix :

	Cicada	Lycalopex	Keur-Ké	Marakuja	Draakon	Upupa Epops	Manis	Into the Hop	Muraria	(h)ops
pourcentage de MPA /prix	18%	23%	21%	26%	21%	21%	23%	15%	22%	18%

La décomposition des prix ci-dessus permet de définir les différents impacts des hausses des matières premières agricoles sur les produits proposés par la Brasserie du Merle. Les modalités de renégociations des prix est déterminées par les indices précisés ci-dessous :

BIERES DE MALT	Indice intercéreales septembre 2022 https://www.intercereales.com/indicateurs-interprofessionnels-loi-egalim	Base : moyenne 2023 Données arrêtées à septembre 2023 + ou - 10% sur 3 mois consécutifs
----------------	--	---

BIERES	Gazole transport indice CNR Gazole professionnel https://www.cnr.fr/espaces/2/indicateurs/26?noContext=1	Base : Moyenne 2023 avec donnée arrêtée à octobre 2023 = 209,45 Seuil de déclenchement de la négociation + ou – 20% sur 3 mois consécutifs
--------	---	---

ARTICLE 8 : CONDITIONS FINANCIERES

8.1 Le prix des Produits commandés par le CLIENT est déterminé dans le Devis.

Le prix s'entend HT et TTC, le taux de TVA applicable étant celui en vigueur au jour de la facturation.

Les échéances de paiement, acomptes et/ou factures seront réglées par le CLIENT à BRASSERIE DU MERLE dans les conditions mentionnées dans le Devis.

A défaut, les factures sont payables sous 30 jours à compter de la date de la facture.

Les factures sont payables par chèque, espèces (limite de 1.000 euros) ou virement bancaire.

8.2 Echéances de règlement et acomptes : un acompte correspondant à 30 % du prix total TTC de la commande est exigé lors de la signature du Devis par le CLIENT, sauf mention contraire au Devis, qui prévaut. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Le solde du Devis sera payable à la livraison des Produits, sauf échéancier contraire mentionné au Devis.

8.3 Tout défaut de paiement dans les délais prévus dans le Devis ou sur les factures de BRASSERIE DU MERLE fera courir, des intérêts de retard au taux d'intérêt légal, au sens de l'article L.441-6 du Code de commerce, majoré de 3 points. Ces intérêts courront, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect des délais de paiement et ce, jusqu'au paiement intégral de la somme due, outre l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code de commerce et précisée par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, d'un montant de 40 €, ou toute disposition qui s'y substituerait, ainsi que les frais bancaires et de gestion supplémentaires (suivi du recouvrement, courriers et frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire) et ce, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

En outre, tous les frais liés au retard qui auront été supportés par BRASSERIE DU MERLE seront facturés au CLIENT.

ARTICLE 9 : RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des Produits de BRASSERIE DU MERLE, au profit du CLIENT, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par le CLIENT, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans les délais prévus par les Parties, BRASSERIE DU MERLE se réserve le droit de reprendre les Produits livrés.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITES – ASSURANCES – FORCE MAJEURE

10.1 Chacune des Parties est responsable des obligations mises à sa charge au titre du présent Contrat.

Dans le cadre de la réalisation des prestations, BRASSERIE DU MERLE s'engage au titre d'une obligation générale de moyens.

BRASSERIE DU MERLE ne saurait être tenu pour responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les Produits livrés (notamment manque à gagner, perte d'une chance, etc.).

En tout état de cause, la responsabilité de BRASSERIE DU MERLE, quel que soit son origine et/ou son fondement, est strictement limitée à un montant égal au prix du Devis au titre duquel BRASSERIE DU MERLE a livré les Produits objets de l'engagement de sa responsabilité.

10.2 BRASSERIE DU MERLE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages de toute nature tant matériels, qu'immatériels ou corporels, qui pourrait résulter de la mauvaise utilisation des Produits commandés.

10.3 BRASSERIE DU MERLE déclare par ailleurs être assuré, auprès d'un organisme compétent, pour la livraison des Produits.

10.4 En cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant l'exécution du Contrat, BRASSERIE DU MERLE en informe le CLIENT dans un délai de quinze (15) jours à compter de la survenance de cet événement, par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, lock-out, émeute, les boycottages ou autres actions à caractère industriel ou litiges commerciaux, trouble civil, insurrection, guerre, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications filaires ou hertziens, et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la relation contractuelle.

L'ensemble des obligations des Parties sont suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans indemnité. Si l'événement de force majeure se prolonge pendant plus de trois (3) mois, la transaction concernée pourra être résiliée à la demande de BRASSERIE DU MERLE ou du CLIENT sans indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUES ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au CLIENT par BRASSERIE DU MERLE sont nécessaires au traitement de sa Commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de BRASSERIE DU MERLE chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement de la Commande.

Le CLIENT dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, en s'adressant :

par courriel, à l'adresse suivante : brasseur@brasserieumerle.fr
par téléphone au numéro de contact suivant 0699632774 / 07862704
- par courrier au siège social de BRASSERIE DU MERLE.

ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13 : LITIGES

13.1 TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ÊTRE RÉSOLUES ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS ET APPELS EN GARANTIE.